Rapport n°2018-026

Comité Syndical du Syndicat Mixte Ouvert

Eure Normandie Numérique

Réunion du 21 juin 2018

objet : **Recours à une procédure de publicité et de mise en concurrence en vue de sélectionner un opérateur chargé de l'exploitation, de la maintenance et de la commercialisation du réseau**

Le 1er novembre 2014 une convention de délégation de service public a été notifiée à la société Altitude Infrastructure SAS la chargeant d'assurer l'exploitation, la maintenance et la commercialisation du réseau. Cette convention a une durée de 5 ans et prendra donc fin le 1er novembre 2019.

Il convient donc de déterminer dès à présent la nature du contrat qui permettra d'assurer la poursuite de l'exploitation du réseau. Compte tenu des nombreuses opérations qui seraient nécessaires si une procédure de publicité et de mise en concurrence aboutissait à ce qu'un autre opérateur soit désigné, nous nous fixons comme objectif d'attribuer ce prochain contrat en mars 2019 afin qu'une période de "tuilage" de 7 mois soit disponible pour s'assurer qu'aucune altération des services de communications électroniques ne surviennent si un tel changement s'opérait.

Afin de nous accompagner sur ces choix déterminants pour l'avenir du réseau d'initiative publique, nous avons missionné des assistants à maîtrise d'ouvrage (Cap Hornier, Latournerie Wolfrom et ANT) qui ont, à notre demande établi un rapport sur :

- Les différentes constructions juridiques possibles,
- Le benchmark des opérateurs économiques du secteur et sur les montages juridiques les plus empruntés dans notre secteur afin de nous assurer d'une concurrence la plus large possible favorisant pour nos administrés une concurrence réelle des offres de détails dont il bénéficieront.

Vous trouverez en pièce jointe le rapport commandé. Deux types de contrat sont mis en avant :

Syndicat mixte ouvert Eure Normandie Numérique
3 bis, rue de Verdun - 27000 EVREUX
Tél : 02 32 31 93 09
Fax : 02 32 60 45 18
Courriel : contact@eurenormandienumerique.fr

- L'affermage supposant que le SMO ENN remettra au délégataire les prises réalisées en première phase de déploiement et conservera la maîtrise d'ouvrage pour assurer la couverture de 100% du territoire d'ici 2025,
- L'affermo-concession qui à la différence de ce qui précède suppose de confier au délégataire de service public la poursuite du déploiement du réseau très haut débit.

Le comité syndical sera donc appelé, sur la base de ce rapport et des éléments complémentaires qu'il souhaitera aborder, débattre et décider s'il est d'accord pour qu'une procédure de délégation de service public soit organisée et pour quelle forme de contrat.

Comité Syndical du Syndicat Mixte Ouvert **Délibération n°2018-026**

Eure Normandie Numérique

Réunion du 21 juin 2018

Objet : **Recours à une procédure de publicité et de mise en concurrence en vue de sélectionner un opérateur chargé de l'exploitation, de la maintenance et de la commercialisation du réseau**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DRCL/BCLI/2014-02 du 13 janvier 2014 portant création du syndicat mixte ouvert Eure Numérique ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte ;

Le Comité syndical, réuni en séance publique le 21 juin 2018 à l'Hôtel du Département à ÉVREUX,

le quorum étant atteint,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE

- De rendre un avis favorable pour le recours à une procédure de délégation de service public ;
- De se prononcer pour l'adoption d'une convention de type affermo-concessive.

- Nombre de voix pour :
  - Collège EPCI : 26
  - Collège Conseil Départemental : 18
  - Collège Conseil Régional : 3
- Nombre de voix contre :
  - Collège EPCI : 0
  - Collège Conseil Départemental : 0
  - Collège Conseil Régional : 0
- Abstention :
  - Collège EPCI : 0
  - Collège Conseil Départemental : 0
  - Collège Conseil Régional : 0

Fait à Evreux, le 21 juin 2018

Pour extrait conforme,

Le Président

Frédéric DUCHÉ